

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Philippe ALBERT, Bartlomiej BARCIK, Jean-Marc CHORIER, Christelle GROS, Richard LATARGE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE, Jacques REBUFFET

Absents avec pouvoir : Anne BERGER donne pouvoir à Richard LATARGE, Christine BACCON donne pouvoir à Jean-Marc CHORIER, Pascal LEMOINE donne pouvoir à Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU donne pouvoir à Frédérique MICHEL

Absents: Alexandre GIROUD, Pascal CARTIER-MILLON

Date de convocation : Le 28 octobre 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : Le 28 octobre 2021

Richard LATARGE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: Coupe de bois pour exploitation en bois énergie.

Monsieur le Maire demande au CM l'autorisation de procéder à une coupe de bois sur les parcelles 7, 8 et 15 de la forêt communale de Sainte-Agnès.

Délivrance à la commune de bois sec pour approvisionnement de la chaufferie communale.

Le chantier est confié à l'entreprise Boeuf pour un montant de 42 € HT soit 48,90 € TTC/M3.

M. REBUFFET adjoint, M. LATARGE (Maire) et M. Boeuf chef de l'entreprise se portent garants du bon déroulement du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Mme Christelle GROS ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE

